



DÉCISION DU MAIRE VILLE_2022DC093

Prise en application de l'article L.2122-22

Du CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE. ABROGE LA DÉCISION VILLE_2021DC054 DU 10 DÉCEMBRE 2021

Le Maire de Pierre-Bénite,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal du 09 juin 2020 déléguant au Maire les pouvoirs énumérés à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal du 21 septembre 2021 créant une boutique éphémère au 73 Rue Salengro à Pierre-Bénite et en fixant les tarifs de location ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les tarifs de location collective de la boutique éphémère, initialement divisibles par le nombre de participants, pour pallier d'éventuels désistements de dernière minute impliquant la refonte de tous les contrats de location ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : lorsque la boutique est occupée par plusieurs créateurs, les tarifs de location sont fixés comme suit :

| TARIF | 1 semaine | 2 semaines | 3 semaines | 4 semaines |
|----------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|------------|
| Individuel | 25€ | 50€ | 75€ | 100€ |
| Collectif, par personne à partir de 2 participants | 15€ | 30€ | 45€ | 60€ |

La présente décision abroge la décision n° VILLE_2021DC054 du 10 décembre 2021.

ARTICLE 2 : le dossier de candidature et le contrat de location de la boutique éphémère sont modifiés en conséquence et annexés à la présente décision.





Contrat de location de la Boutique éphémère

N° 2023-.....

**Tarifs, dossier de candidature et contrat de location validés
par décision du Maire N° VILLE_2022DC.....**

La ville de Pierre Bénite, 1 Place Jean Jaurès - 69310 Pierre Bénite, représentée
par : Jérôme MOROGE, Maire,

Accepte la demande de location formulée par :/

Adresse :

...../Téléphone :.....

**Si la location est commune à plusieurs créateurs, indiquer une
référence pour le collectif :**

.....

Il est entendu que la Ville de Pierre-Bénite donnera en location la Boutique
éphémère - 73 Rue Roger Salengro aux dates suivantes **soit en tarif individuel** ,
soit en tarif collectif (tarif concerné à cocher) :

Du lundi9h au lundi

.....9h.

| TARIF | 1 semaine | 2 semaines | 3 semaines | 4 semaines |
|-------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|------------|
| Individuel | 25 | 50 | 75 | 100 |
| Collectif, par personne à partir de 2 participants | 15 | 30 | 45 | 60 |

**Soit, pour l'intéressé, un tarif total de€ pour
.....semaine(s).**

Créneaux horaires choisis :

.....

Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le
dossier de candidature, dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance et
accepté expressément le contenu.

**Une attention particulière sera portée au respect du voisinage, la sécurité,
le nettoyage et rangement du local. Un état des lieux contradictoire entrant
et sortant sera établi.**

**Un chèque de caution de 500€ à l'ordre du Trésor Public est remis ce jour :
n°/ Banque..... et sera rendu en fin de location si l'état
des lieux sortant est favorable.**

**Un jeu de clefs est confié ce jour au locataire. Il devra les restituer
en fin de location.**

Fait à Pierre Bénite le

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 
ID : 069-216901520-20221214-VILLE_2022DC093-AU

**Pour le réservant,
Jérôme MOROGE, Maire de Pierre-Bénite
Signature
approuvé »**

**Pour le locataire
.....
Signature et mention « lu et**

Hôtel de ville - Place Jean Jaurès - BP 10008 69491 PIERRE-BENITE CEDEX - Tel : 04.78.86.62.62

DOSSIER DE BOUTIQUE DES PIERRE-

Validé par décision du Maire

Afin de redynamiser son tissu Bénite met à disposition une soutenir les artisans et Pierre-bénitains » se situe au une surface de vente de 35m².

Pièce à joindre au

- Dossier de candidature
- Plusieurs photographies des produits ou créations qui seront vendus
- Extrait Kbis datant de moins de 3 mois et/ou
- Extrait d'immatriculation au répertoire des métiers et/ou
- Extrait d'immatriculation à la maison des artistes
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, indiquant la prise en charge des locations de locaux et photocopie du contrat.
- Copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport du candidat responsable
- RIB



CANDIDATURE A LA BENITAINS

n° VILE_2022DC.....

commercial, la ville de Pierre-boutique éphémère dans le but de créateurs locaux. La « boutique des 73, rue Roger Salengro et possède

dossier de candidature :

dûment rempli par le candidat

Dossier de candidature dûment rempli à retourner :

- Merci de privilégier la voie dématérialisée (Courriel) : khautin@pierrebénite.fr
- Par courrier : M. le Maire - Direction Générale des Services - Hôtel de Ville 1 Place Jean Jaurès - 69310 PIERRE-BENITE

Tout dossier incomplet sera refusé.

La commune se réserve le droit de refuser les demandes de réservation qu'elle reçoit, sans recours d'aucune sorte. Les demandes sont traitées par le service commerce dans la limite des places disponibles et en fonction de différents critères :

Qualité des produits proposés, diversité des activités dans la boutique et dans le centre-ville, sérieux des demandes déposées, respects des dispositions contenues dans la convention de mise à disposition.

Descriptif de la boutique :

La boutique éphémère, louée par la commune de Pierre-Bénite, se situe au 73, rue Roger Salengro à Pierre-Bénite.

Le local commercial de 35m² comprend un espace de vente, un p
des WC.

La location comprend la mise à disposition du local aux tarifs suivants, charges comprises (eau et électricité) :

| TARIF | 1 semaine | 2 semaines | 3 semaines | 4 semaines |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Individuel | 25 | 50 | 75 | 100 |
| Collectif, par personne à partir de 2 participants | 15 | 30 | 45 | 60 |

Un chèque de caution d'une valeur de 500€ sera demandé lors de l'état des lieux d'entrée. Ce dernier sera encaissé auprès du Trésor Public en cas de dégradations. Dans le cas contraire, il vous sera remis dans un délai de trois mois après l'état des lieux de sortie.

Le preneur prendra le local en l'état. Seuls les aménagements légers n'entraînant pas de modification des lieux seront autorisés. Le local devra être rendu propre et vide au moment de l'état des lieux de sortie.

Une visite des lieux pourra être organisée sur rendez-vous.

Conditions de location

La boutique des Pierre-Bénitains peut être louée pour une durée allant d'une semaine à un mois (renouvelable une fois par an).

Le candidat ne peut sous-louer ou prêter les lieux, même temporairement, en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou au contraire contre rémunération.

La boutique des Pierre-Bénitains peut toutefois être partagée avec d'autres intervenants. S'il ne s'agit pas d'une association, chaque locataire doit remplir un dossier de candidature.

Les locations se déroulent du lundi au lundi avec sorties effectuées entre 9h00 et 9h30 et les entrées entre 9h30 et 10h00.

Critères de sélection des candidatures

Le service commerce de la ville sera chargé d'étudier les candidatures à l'occupation de la boutique éphémère. Les critères d'analyse des offres seront les suivants :

- Offre et gamme de prix
- Qualité de la présentation
- Motivation du candidat
- Mise en avant de l'offre sur le lieu de vente
- Outils de communication pour promouvoir l'activité

Les engagements du locataire

Le locataire s'engage à respecter des horaires d'ouverture suivants :

Du mardi au samedi de 9h à 18h.

Des aménagements d'horaire pourront cependant être envisagés en accord avec la Municipalité.

Lors de manifestations organisées en centre-ville par la commune, le locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que les manifestations (Hivernale, fête de l'artisanat etc). Si le locataire souhaite ouvrir le lundi ou le dimanche pendant la période dérogatoire des fêtes de fin d'année, il peut le faire en le signalant dans sa candidature.

Activité exercée au sein de la boutique.

Le locataire est uniquement autorisé à vendre les produits décrits et présentés en détail dans sa demande de réservation. Toute activité liée à la restauration est formellement interdite dans ce local.

Présentation / décoration de la boutique.

Le candidat s'engage à soigner la décoration de la boutique. Une liste de mobilier de bonne facture lui est mis à disposition afin de créer un univers « boutique » dans ce local. Le locataire est autorisé à amener du mobilier complémentaire à condition que ce dernier soit en cohérence avec l'esprit de la boutique. La présentation des produits ou créations vendus ne doit nullement se limiter à un esprit stand de foire/marché ou de vente ambulante.

Respect du voisinage et de l'ordre public.

Le candidat s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, ni à la sécurité de l'immeuble. Il s'engage à ne pas créer de nuisances sonores, de tapage nocturne et à éviter tout attroupement nocturne sur la voie publique. Il s'engage à ne pas embarrasser ou occuper, même temporairement ou de façon intermittente, les trottoirs et la voie publique. Il s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public. Sa responsabilité sera directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.

Entretien et état de la boutique.

Le candidat s'engage à assurer le nettoyage et le rangement du local à son départ et à le restituer dans le même état qu'à son arrivée.

Fait à, le.....

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 069-216901520-20221214-VILLE_2022DC093-AU

Signature du candidat, précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord ».

Avis de la commune de Pierre-Bénite.

- Dossier complet
- Dossier incomplet



DOSSIER DE CANDIDATURE A LA BOUTIQUE DES PIERRE-BENITAINS (SUITE)

FICHE SIGNALÉTIQUE DU LOCATAIRE

- Nom de l'entreprise :
- Nom du contact :
- Fonction :
- Adresse :
- Code postal :
- Ville :
- Téléphone fixe :
- Téléphone portable :
- Courriel :
- Site internet :
- Facebook :
- Instagram :
- N° de siret :
- N° de répertoire des métiers :

- Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :
-
-
-
-

- Description détaillée des produits ou créations exposés pour vente (joindre des photos) :

.....
.....
.....
.....
.....

- Gamme de prix des produits :

- Pourquoi souhaitez-vous louer la boutique éphémère ?

.....
.....
.....

- Avez-vous déjà exposé dans une boutique éphémère ou à l'occasion de salons/expositions/foires ? :

Durée de location souhaitée (faire plusieurs propositions de créneau).

Du..... au

Du..... au

Du..... au

« Les informations recueillies par ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Pierre-Bénite dans le cadre de la gestion des candidatures de la boutique des Pierre-Bénitains. Les données à caractères personnel ne sont conservées que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la demande.

Conformément à la loi « informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la mairie par courriel mairie@pierrebenite.fr ou par courrier postal. »